



Les secrétaires nationaux:
Thierry Moers & Filip Peers

EN RÉSUMÉ :

- Manque de personnel et recrutements
- Temps partiel médical : modification de la procédure
- Coordinateur technique
- Autres points mis à l'ordre du jour par la CGSP

Sous-commission paritaire nationale du 7 septembre 2022

PRINCIPAUX POINTS DISCUTÉS :

Manque de personnel et recrutements



Nous commençons la réunion en dénonçant la situation précaire sur le terrain. Le manque de personnel reste très préoccupant et problématique. Il faut d'urgence des solutions. Les problèmes de matériel et de ponctualité engendrent aussi beaucoup de mécontentement parmi les usagers.

Nous voulons donc savoir quelles mesures la direction compte prendre notamment par rapport à l'offre et au nouveau plan de transport (qui entrera en vigueur en décembre) ?

D'autre part, nous voulons connaître la situation en matière d'apurement du solde historique CX/RX et comment évolue le quota de RX/CX de 2022.

Nous recevons très peu de réponses concrètes à ces deux questions, si ce n'est que le solde historique des CX/RX diminue et que la direction fait tout pour recruter.

Nous sommes d'avis que la direction a réagi trop tard pour combler les besoins et qu'elle devrait adopter la même attitude que les chemins de fer néerlandais (NS): reconnaître et oser communiquer que la pénurie de personnel est le résultat d'une fausse politique de recrutement. Trop tard et trop peu.

A propos des recrutements, la direction est revenue avec sa proposition qui avait déjà été discutée en juin pour permettre à des candidats sans diplôme mais avec une expérience pertinente (d'au moins 2 ans) de participer aux épreuves publiques (rangs 5 à 9). Selon des chiffres de la direction, 10 % des candidats qui postulent un emploi aux chemins de fer ne disposent pas du diplôme requis et pourraient donc, en fonction de leur expérience pertinente et de leurs connaissances linguistiques, participer à une épreuve publique. Après leur recrutement, ces personnes doivent évidemment suivre et réussir la formation prévue pour leur métier.

Les compétences d'une personne ne sont pas exclusivement liées à son diplôme et l'expérience apporte souvent un plus.

Nous considérons également, en tant que syndicat, qu'il s'agit d'une opportunité pour des personnes qui n'ont pas de diplôme de se développer personnellement et socialement.

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots

Ce qui importe pour nous est que le manque de personnel soit résolu !

C'est pourquoi, la CGSP a proposé à la direction de rédiger un document avec une liste de grades pour lesquels ils voudraient appliquer cette nouvelle procédure et de lancer des expériences pilotes pour recruter du personnel statutaire. Nous demandons de faire le bilan après 6 mois pour voir combien de personnes ont pu être recrutées « sans diplôme sur base d'une expérience pertinente » et combien de ces personnes ont réussi leur formation. En fonction de ces expériences nous donnerons ou pas notre accord pour une adaptation définitive de la réglementation. Nous insistons également sur le fait que ces recrutements doivent être statutaires.



► La direction est d'accord avec cette proposition.

► La direction soumet également un document qui propose de recruter des personnes qui ont de bonnes connaissances linguistiques et compétences cognitives mais qui n'ont pas le diplôme requis comme accompagnateur de train. En fonction de ce que nous avons écrit ci-avant, nous donnons un avis favorable à cette proposition. ► La direction organisera aussi à notre demande un groupe de travail à propos des mesures à prendre pour améliorer le recrutement des accompagnateurs de train et de la filière.

Temps partiel médical : modification de la procédure

Il s'agit d'un point déjà discuté à la réunion du mois de juin.

Pour rappel : la réglementation (RGPS 571) prévoit que les membres du personnel déjà partiellement rétablis mais qui ne sont pas encore aptes à exercer leur fonction à temps plein peuvent être autorisés à reprendre le travail à temps partiel.

Après 30 jours calendriers ininterrompus d'incapacité de travail, cette reprise peut être demandée par le membre du personnel, le médecin-traitant, le médecin-conseil des absences de longue durée ou le médecin du service médical pour les accidents du travail.

Dans la réglementation actuelle, la reprise peut aussi être demandée par l'employeur. ► **La direction propose de supprimer cette règle.**

C'est le médecin-conseil des absences de longue durée ou le médecin pour les accidents du travail qui traite les demandes. Le médecin du travail intervient également dans la procédure actuelle. Ce qui peut retarder la procédure. C'est pourquoi, il est proposé de supprimer cette intervention.

En fin de compte c'est la ligne hiérarchique qui, sur base de l'avis du médecin, doit donner son accord.



Nous approuvons ce document.

Nous abordons également dans cette discussion la problématique des jours de congé des personnes qui ont un mi-temps médical.

My Bike



Début juin, la direction a lancé le projet « My Bike » qui permet aux cheminots de louer un vélo (leasing). Nous sommes à 100 % pour un tel projet qui permet aux cheminots d'acquérir un vélo et qui stimule l'utilisation du vélo. Ainsi, dans le passé nous avons obtenu l'introduction de l'indemnité vélo.

Mais, depuis le début, nous avons refusé l'utilisation des jours de crédit pour financer le leasing de vélo. Les jours de crédit fixent la durée du travail à 36 h. Les cheminots doivent pouvoir profiter de ces jours. S'il y a des difficultés pour octroyer ces jours c'est parce qu'il manque du personnel.

En front commun, nous avons proposé de limiter le financement de ce leasing aux éléments de rémunération tels que la prime annuelle, l'indemnité vélo,... et nous avons refusé l'utilisation des JC.

Lors de la SCPN du 7 septembre, la direction a annoncé qu'elle allait analyser cette proposition et qu'elle retirait pour l'instant son projet « My Bike ».

Coordinateur technique :

► La direction propose d'actualiser la liste des grades donnant accès aux épreuves de coordinateur technique. Nous avons demandé que les grades d'agent de la logistique, tôlier- carrossier et opérateur spécialisé Tracks soient maintenus dans la liste.

► La direction va examiner cette proposition.

AUTRES POINTS MIS À L'ORDRE DU JOUR PAR LA CGSP :

- Transformation de jours de grève en « repos fictif » :

Lors de la grève du 31 mai, certains agents n'ont pas été pointés en grève alors qu'ils avaient une prestation prévue et qu'ils étaient en grève. Quid du droit de grève de ces agents ?

- Période de neutralisation/ d'engagement pour le personnel roulant:

Avant, cette période était de 10 ans sauf dans le cas d'une promotion de grade. L'avis 21 HHR de 2021 a raccourci cette période à 5 ans. Uniquement en cas de promotion de grade « dans la filière » cette période peut être raccourcie. L'application de cet avis pour les agents qui avaient déjà plus de 5 ans d'ancienneté lors de l'introduction de la nouvelle règle pose problème. Au lieu de lever la neutralisation pour ces agents, on impose une plus longue période de neutralisation et cette période ne peut pas être raccourcie pour une promotion de grade en dehors de la filière. Ceci n'est pas correct. ► La direction va examiner.

- Validation de l'expérience utile : nous demandons d'ajouter les agents de sécurité spécialisés à la liste des métiers en pénurie.

- En fonction de l'explosion des prix de l'énergie, est-ce que les chemins de fer ont un « plan hiver » ? Quelles mesures sont prévues à ce propos ?

- Réglementation à propos du pointage dans certains arrondissements I-AM.

Thierry Moers & Filip Peers, Secrétaires Nationaux.